

Plan de Prévention des Risques Technologiques

TOTALGAZ à St Hervé

*Réunion des POA du
23 novembre 2011*

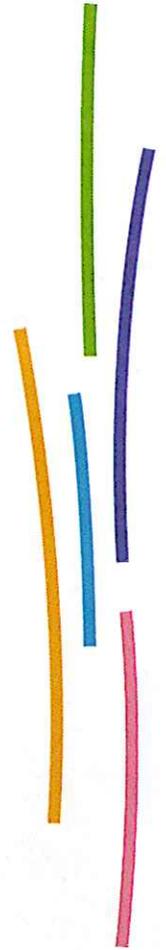


Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ordre du jour

- Historique du dossier : Démarche PPRT
- Démarche de réduction de l'aléa
- Présentation de la nouvelle carte des aléas avec la réduction de la capacité de stockage
- Démarche de réduction de la vulnérabilité
- Types et financement de mesures foncières
- Présentation des biens affectés et mesures foncières
- Carte des zonages brutes – configuration 20 %
- Débat et décisions
- Étapes suivantes et planning



Historique du dossier Démarche PPRT

- *29 mai 2008 : Prescription du PPRT*
- *5 août 2009 : Notification d'un APC de réduction des aléas*
- *15 décembre 2009 et 24 mars 2010 : Réunion des POA*
- *6 avril 2010 : Proposition par la société TOTALGAZ de passer sous le seuil SEVESO seuil haut*
- *4 mai 2010 : Réponse du ministère demandant l'application du PPRT tant que le seuil SEVESO seuil haut reste applicable, mais en retenant la configuration finale*

Historique du dossier

Démarche PPRT

- 4 août 2010 : Notification d'un arrêté préfectoral fixant à 6 mois la remise d'une nouvelle étude de dangers sur la base du passage sous le seuil SEVESO seuil haut
- 15 octobre 2010 : Réunion avec les élus
- 27 janvier 2011 : Remise de la nouvelle étude des dangers par Totalgaz
- 1^{er} mars 2011 : Remise de l'étude de vulnérabilité demandée par l'administration
- 14 septembre 2011 : Réunion avec les élus

Démarche de réduction de l'aléa

Réduction de l'aléa : Réalisation des travaux prescrits par l'arrêté préfectoral du 5 août 2009 à la société Totalgaz

- › Limitation du remplissage à 60 % - échéance 01/07/2010
=> **Mise en œuvre**
- › Pose d'un rail de sécurité pour protéger les canalisations en cas de perte de contrôle de véhicules au niveau de l'accès aux postes de chargement – échéance 31/12/2010 => **Mise en œuvre**
- › Mise en place d'un dispositif d'asservissement de la fermeture des clapets de fonds des camions en phase de déchargement en cas de mise en sécurité du site – échéance 31/12/2010
=> **Mise en œuvre**
- › Mise en place d'un nouveau détecteur de flammes auprès d'un des postes de déchargement pour améliorer la détection d'incendie – échéance 30/06/2011 => **Mise en œuvre**

Démarche de réduction de l'aléa

Réduction de l'aléa : Réalisation des travaux prescrits par l'arrêté préfectoral du 5 août 2009 à la société Totalgaz

- Mise en place d'un nouveau détecteur de gaz au niveau de la sphère pour améliorer la détection de fuites – échéance 31/12/2010
=> **Mise en œuvre**
- Mise en place de détecteur de fumées au niveau du local de protection incendie pour assurer la sécurité de ces installations – échéance 31/12/2010 => **Mise en œuvre**
- Suppression des logements de fonction occupés par le personnel et les familles - échéance 31/12/2010 => **Mise en œuvre**

Démarche de réduction de l'aléa

Réduction de l'aléa : Application de l'arrêté préfectoral du 4 août 2010 à la société Totalgaz statuant sur une limitation de la quantité de propane à moins de 200 tonnes sur le site

- › Nécessité d'une nouvelle étude de dangers pour apprécier l'incidence sur la carte des aléas et de zonage brut
- › Remise de l'étude de dangers par la société Totalgaz fin janvier 2011

› Examen de cette étude de dangers par la DREAL

=> Échange technique avec la société Totalgaz sur le calcul des distances – Souhait de validation par tiers expert - Poursuite des échanges sur d'autres observations de l'étude de dangers – Réunion programmée le 1^{er} décembre

› Possibilité d'une situation acceptable en travaillant sur les mesures foncières

=> Incidence prépondérante du restaurant dans la gravité des accidents. La suppression du restaurant permet de passer d'un niveau de gravité « Désastreux » à un niveau moindre « Catastrophique » permettant une situation alors acceptable

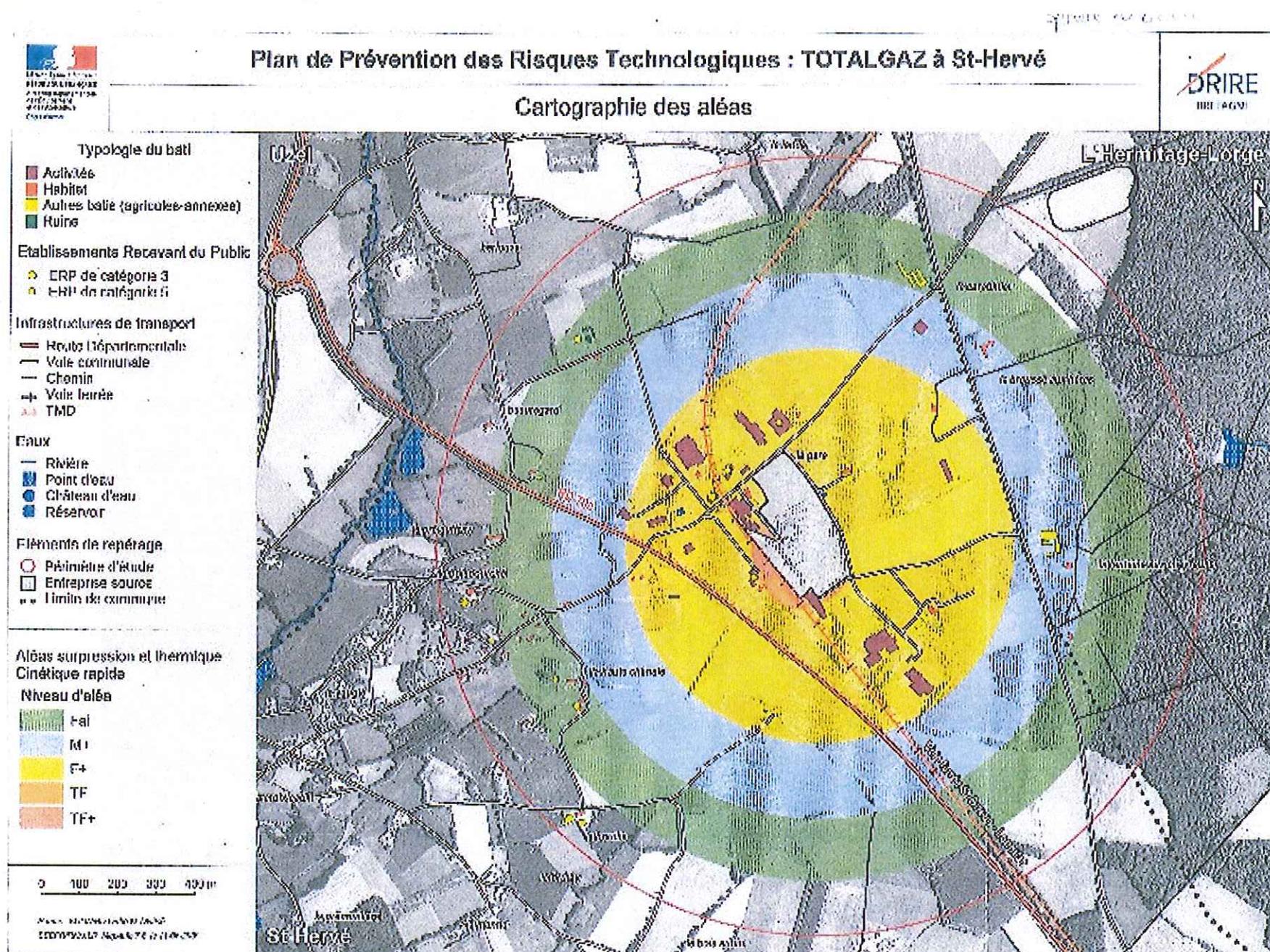
Démarche de réduction de l'aléa

Réduction de l'aléa : Application de l'arrêté préfectoral du 4 août 2010 à la société Totalgaz statuant sur une limitation de la quantité de propane à moins de 200 tonnes sur le site

- Délai de mise en application de la limitation : 60 mois à compter de la notification, soit en **août 2015**
- Incidence : Établissement ne relevant plus à cette échéance de la démarche PPRT => maintien de certaines exigences (réactualisation périodique d'étude de dangers, plans d'urgence et maîtrise de l'urbanisation **mais sans financement tripartite**).
- Réduction des distances d'effets thermiques du BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion - vaporisation violente à caractère explosif consécutif à la rupture d'un réservoir)
- Lettre du ministère demandant de poursuivre la démarche PPRT en se basant sur la configuration finale du site

Carte des aléas

Configuration actuelle - Remplissage 60%



Démarche de réduction de la vulnérabilité

Réduction de la vulnérabilité : Investigations poursuivies dans le cadre de la configuration actuelle – 60 % de remplissage

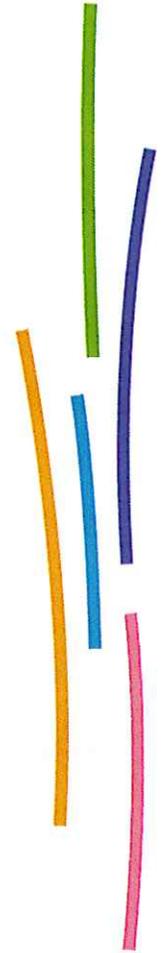
- Estimation de la valeur vénale des biens – réalisation par France Domaine en 2009
- Réalisation de l'étude de vulnérabilité des coûts des travaux sur la nécessité et possibilité de travaux de renforcement du bâti pour protéger les personnes par l'État en mars 2011

Les types de mesures foncières

- Expropriation :
 - Obligation pour le propriétaire de céder le bien
 - DUP par l'État, au profit des communes ou EPCI compétents
- Délaissement
 - Possibilité pour le propriétaire de garder le bien
 - Obligation pour la collectivité de racheter le bien si le propriétaire souhaite le céder
 - Si le bien n'est pas cédé, obligation de mettre en œuvre les prescriptions à ses frais (dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien)

Le financement des mesures foncières

- Financement tripartite État – collectivités – industriel :
 - Participation de chacun fixée par convention
- Prix de rachat des biens basé sur la valeur avant intervention du PPRT

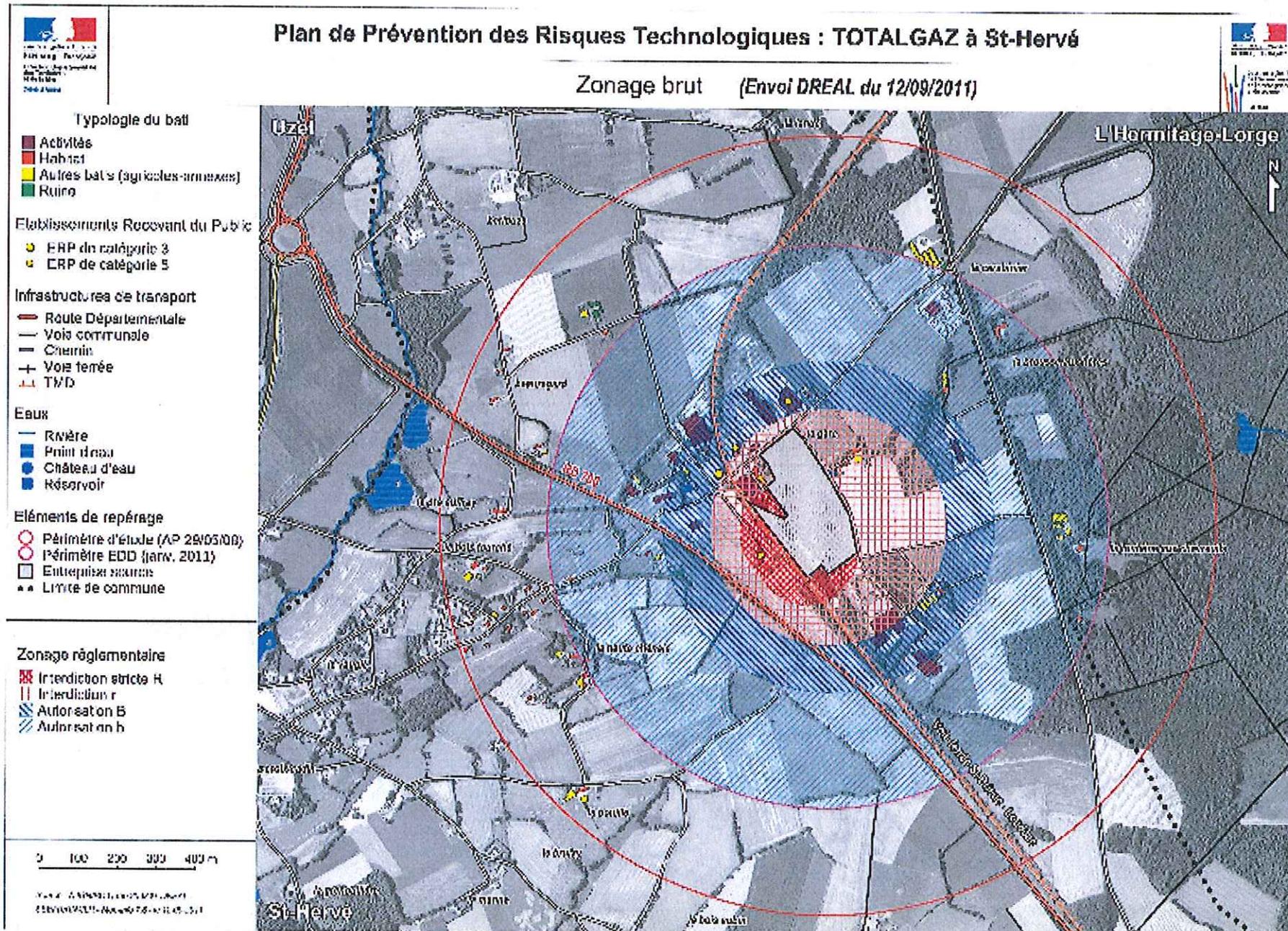


Mesures foncières possibles en zone d'aléa

Niveau d'aléa	TF+	TF	F+	F
Expropriation	D'office pour bâti résidentiel et ERP. Modulable pour autres activités	Selon contexte local (association)	Non proposé	
Délaissement	Pour mémoire, expropriation possible	D'office pour bâti résidentiel et ERP. Modulable pour les autres activités	Non proposé	

Cas particulier des **activités sans présence permanente** : quelle que soit la zone d'aléa, pas de mesures foncières ni de prescriptions **sous réserve** de compatibilité avec l'environnement, de consignes et équipements pour le personnel et de restrictions dans le règlement du PPRT pour éviter à l'avenir une présence permanente.

Carte des zonages brutes Configuration future - Remplissage 20%



Démarche de réduction de la vulnérabilité

État de la situation actuelle:

- *délaissement possible : 7,5 M€ (valeur vénale, hors perte d'exploitation)*

Situation estimée après prescription des mesures complémentaires et réduction de l'aléa:

- *délaissement résiduel (valeur vénale, hors perte d'exploitation): ~ 1,28 M€ dont 512 k€ de manière urgente*
- *coût des travaux : ~ 705,5 k€*

Débat et Décisions

Mesures foncières à retenir :

- *Bâti résidentiel*
- *Activités*

Hiérarchisation des mesures foncières :

- *Définition des priorités*



Étapes suivantes

- *Réunion avec la société TOTALGAZ sur les points restant en suspend – 1^{er} décembre*
- *Réunion avec la DDTM suite à la réunion avec TOTALGAZ*
- *Élaboration et constitution du projet de PPRT : note de présentation, zonage, projet de règlement,...*
- *Approbation du PPRT (saisine POA, enquête publique, signature)*

Durée d'élaboration du PPRT :

